

CH DE CLAMECY
14 ROUTE DE BEAUGY
58503 CLAMECY CEDEX 03

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 24/09/2026

N/Réf. : 1790241122
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2506-4451 du 30/06/2025 : 2.153,48 € TTC
- N° FA2507-4467 du 31/07/2025 : 1.681,75 € TTC
- N° FA2508-4518 du 31/08/2025 : 1.430,22 € TTC
- N° FA2509-4563 du 30/09/2025 : 1.473,11 € TTC
- N° FA2510-4616 du 31/10/2025 : 1.483,43 € TTC
- N° FA2511-4670 du 30/11/2025 : 1.148,99 € TTC
- N° FA2512-4722 du 31/12/2025 : 2.100,40 € TTC
- N° FA2602-4849 du 28/02/2026 : 1.813,23 € TTC
- N° FA2603-4907 du 31/03/2026 : 2.126,20 € TTC
- N° FA2604-4926 du 30/04/2026 : 2.282,37 € TTC
- N° FA2605-4975 du 31/05/2026 : 2.592,35 € TTC
- N° FA2606-5022 du 30/06/2026 : 1.107,70 € TTC

pour un total de 21.393,23 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 12 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 1.731,46 € à la date du 24/09/2026 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr